Conseil communal de Château-d'Oex
Commission gestion-finances

Château-d'Oex, le 30 novembre 2016

Rapport de la commission gestion-finances concernant le préavis 23/2016 « Budget communal 2017 »

Introduction

La commission gestion-finances (ci-après CoGeFi), composée de Mesdames Céline Baux (présidente), Anastasia Andrey, Valérie Isoz et de Messieurs Xavier Ecoffey, Fred-Paulin Gétaz, Maxime Lenoir, Alain Rossier et Raymond Vuadens (rapporteur) s'est réunie les 2.11 (présentation préavis 23/2016 par une délégation de la Municipalité), 9.11, 16.11, 23.11 (séance plénière avec la Municipalité et les chefs de service) et 30.11 pour examiner les éléments du « Budget 2017 » proposés par la Municipalité à l'intention du Conseil communal.

Les années se suivent et se ressemblent !
La CoGeFi a pu à nouveau examiner un projet de budget qui est déficitaire. Celui-ci est clairement le reflet de la situation que traverse actuellement notre Commune : des charges lourdes qui nous sont imposées, comme par exemple la facture sociale, la péréquation cantonale, ou qui sont de notre bon vouloir mais jugées importantes, telles que le Nouveau Collège Henchoz, le soutien au sport et à la culture (TCO, centre sportif entre autres).

Lors de la remise du préavis 23/2016, la délégation municipale nous a expliqué vouloir à l'avenir travailler sur la séparation financière du fonctionnement et des investissements. Cela aurait comme conséquence que tout ce qui a trait au fonctionnement ferait partie intégrante du budget, qui devrait être équilibré. Les investissements seraient quant à eux systématiquement présentés par la voie de préavis.

La CoGeFi comprend et partage largement les soucis de notre exécutif quant à la situation financière de la Commune de Château-d'Oex. Elle est de l'avis que cette nouvelle manière de voir les choses n'aura pas de résultat tangible tant que certaines dépenses ne sont pas partagées au niveau intercommunal, ou diminuées radicalement. Il faudra être très clair sur la définition d'un investissement et de ce qui est du fonctionnement. De plus le recours systématique aux préavis aura une incidence sur le fonctionnement des autorités communales ; celui-ci devant se prononcer beaucoup plus souvent. Cette manière de faire doit donc être bien étudiée afin de ne pas créer plus de problèmes qu'elle n'en supprime. Des nouvelles recettes seraient aussi les bienvenues comme résultat de la politique dynamique de notre exécutif depuis quelques années (accroissement de la population, revitalisation du tourisme).

Le 23 novembre dernier, la CoGeFi a pu rencontrer la Municipalité et s'entretenir sur quelques points qui nécessitaient des explications supplémentaires. Notre commission a fait remarquer que la mise en place du nouveau plan comptable rend les comptes beaucoup moins lisibles qu'auparavant : beaucoup de libellés de comptes ont changé, et les documents fournis aux Conseillères et conseillers sont moins détaillés qu'avant. Nous remercions la Municipalité pour les explications fournies, en toute transparence. Toutes les informations demandées ont été fournies sans restriction.

Lors de cette même séance, la Municipalité a confirmé à la commission que le budget 2017 a été établi sur la base de chiffres relativement optimistes en ce qui concerne les recettes fiscales, ainsi que sur la base de taux d'intérêts actuellement très favorables.

La CoGeFi constate que la limitation du déficit diminue la capacité financière à entretenir correctement nos biens, en particulier les routes et les bâtiments. Nous espérons que cela n'aura pas de conséquences dommageables (CHF env. 130'000.- en moins pour l'entretien des routes et voies de communication et CHF 230'000.- d'économies à trouver sur le compte « Tourisme »)

La CoGeFi remercie l'ensemble du personnel communal pour son très bon travail et son engagement. La Municipalité et les Chefs de service sont bien sûr également remerciés pour le travail important fourni dans la gestion au jour le jour de notre Commune, ainsi que pour la préparation du document du « Budget communal 2017 ».

Analyse des commentaires généraux par chapitre

1. Administration

Page 5, tableau des « Comptes de fonctionnement » :

Question : Explications sur les chiffres mentionnés dans la ligne « Mouvements de réserve »

Réponse : Il s'agit des attributions aux fonds de réserves (38) et des prélèvements aux fonds de réserves (48). Les CHF 19'000 représentent une attribution au fonds de réserve pour les abris de protection civile (attribution obligatoire).

Remarque de la CoGeFi : le montant de CHF -56'964 concernait en fait le budget 2016. Il ne devrait plus figurer dans le tableau 2017.

Page 5, chapitre 1 « Administration » :

Question : Les frais de conciergerie du Nouveau Collège Henchoz sont-ils répercutés sur l'ASIPE, comme pourrait le faire croire la légère augmentation des frais de conciergerie du budget de l'ASIPE ?

Réponse : Les frais de conciergerie sont répercutés indirectement sur le budget de l'ASIPE. Ils sont inclus dans le montant forfaitaire par classe (pour mémoire : location CHF 350 /mois ; chauffage CHF 350 / mois ; conciergerie CHF 500 / mois ; salle de gym CHF 3'000 / mois).

Conclusions

Si le résultat de ce budget déficitaire peut être corrigé, cela sera inévitablement par l'augmentation des recettes ou par la réalisation d'actifs. Cette deuxième solution a déjà été présentée comme n'étant pas une solution viable pour l'avenir. La Commune perd des actifs (des biens) et cela n'embellit les comptes que sur un exercice.

Budget communal 2017 – Détail des comptes

Questions et réponses se rapportant à ce chapitre, de la page 11 à la page 46

Page 12, compte 1110/304.111 « Cotisations patronales caisse de pensions personnel admin & expl » :

Question : Pourquoi l'augmentation de CHF 129'589.40 par rapport aux comptes 2015 ?

Réponse : Il s'agit de la recapitalisation de la Caisse Intercommunale de Pension (CIP) entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2016 (cf budget 2016).

Remarque de la CoGeFi : Le taux de couverture actuel se situe à 68 % (le but visé est 80 %). L'employeur et les employés paient de manière paritaire chacun un 3 % pour l'assainissement.

Page 14, compte 1600/314.000 « Entretien des terrains, parcs, places, biotopes » :

Question : Par quels moyens parvenez-vous à une telle économie ?

Réponse : Il ne s'agit pas réellement d'une économie, mais d'une ventilation différente. Le montant lié au coordinateur de CHF 18'000 se trouve au compte 1600/318.000, de même que d'autres prestations liées à des tiers (Groupe e, mise à disposition de la nacelle, ElectroPac, illumination arbre colline du Temple tous les 2 ans).

Remarque de la CoGeFi : Le montant lié au coordinateur a été abaissé, du fait que la quantité de travaux à réaliser diminue, car d'importants chantiers ont été réalisés ces dernières années.

Page 14, compte 1600/365.300 « Aides, subventions pour la culture et les loisirs » :

Question : Comment se décompose le montant attribué au responsable Infrastructures ?

Réponse : Il s'agit d'une facture de son employeur de CHF 16'500, selon la convention FIB à laquelle il faut ajouter la TVA, soit CHF 1'320.

Page 15, compte 1900/316.000 « Loyer, leasing, fermages, taxes d'utilisation » :

Questions : Les 11'000.- CHF attribués à Innovative Web SA représentent-ils la somme totale investie dans le nouveau site web ou doit-on attendre une autre facture ?
Pourquoi ce montant figure-t-il au budget 2017 alors que le site est déjà en ligne ?

Réponse : Il ne s'agit pas de l'investissement, mais des coûts annuels des redevances d'utilisation des outils internet mis à disposition par Innovative Web SA. Il n'y pas d'autres facture à attendre. Ce montant doit donc figurer au budget. Il se compose de la manière suivante :

Innovative Web SA	*ComNet standard* *Guichet en ligne* *Paiement en ligne* *Système de réservation cartes CFF* *Module i-payment* *Extranet* *Extranet pour tablettes* *Système de gestion des biens SGB* *11 objets à louer* *ISP Standard ComNet (internet service providing)* *i-App (iOS et Androïd)*

Les différents modules sont mis progressivement en service et devraient être opérationnels dans leur ensemble dans le courant de l'année 2017.

Page 16, chapitre 2 « Finance » :

Question : A quelle date remonte le dernier contrôle de la liste des personnes morales (sociétés) évoluant sur la commune ?

Réponse : La dernière récapitulation des décisions de taxation date du 22 août 2016 s'agissant de la décision de taxation définitive pour l'exercice commercial 2013.

Question : Le contrôle a-t-il été établi au moyen de quelle méthode et par qui ?

Réponse : Il s'agit d'une liste papier établie par l'office d'impôt des personnes morales, Rue du Nord 1, 1400 Yverdon-les-Bains.

Remarque de la CoGeFi : la Municipalité fait confiance à ce que fait l'Administration Cantonale des Impôts. Notre commission estime que ce mode de faire est archaïque.

Page 17, comptes 2100 « Impôts » :

Question : Pourquoi est-ce que les chiffres mentionnés dans le budget 2017 sont surévalués par rapport aux comptes 2015 ?

Réponse : La prévision budgétaire des impôts est basée sur la moyenne des rendements d'impôts depuis 2011. Les impôts suivant le taux sont naturellement adaptés aux fluctuations de ce dernier. Le budget 2017 est supérieur de quelques CHF 100'000 par rapport aux comptes 2015 (cf préavis du budget, page 6).

Page 24, compte 3503/427.100 « Loyers des immeubles du patrimoine administratif » :

Question : Pourquoi ce nouveau revenu ?

Réponse : Il s'agit du loyer de la Grande salle à l'ASIPE. Ce montant figurait auparavant dans le centre sportif. La location de la Grande salle à des personnes morales ou physiques privées passe dans le compte 427.900 « Locations des immeubles du patrimoine administratif ».

Page 25, compte 3506/427.100 « Loyers des immeubles du patrimoine administratif » :

Question : Le loyer de l'appartement du Cinéma nous semble extrêmement bas. Quelle est votre appréciation de la situation ?

Réponse : La municipalité a déjà relevé ce point. Toutefois, il n'est pas possible d'augmenter le loyer en fonction des taux d'intérêt extrêmement bas. Seule une réfection importante incluant l'isolation du bâtiment permettrait de relever le loyer.

Page 26, compte 3508/318.000 « Prestations de services de tiers » :

Question : S'agit-il des établissements publics qui mettent leur WC à disposition ?

Réponse : Oui, il a été prévu 4 entités à CHF 1'000.

Remarque de la CoGeFi : Il s'agit du concept « Toilette accueillante » ; les établissements suivants participent à l'heure actuelle : Early Beck, Les Moulins ; Café des Bossons, Château-d'Oex ; Le Chalet, Château-d'Oex ; McCarthy's, Les Granges.

Page 27, compte 3511/427.100 « Loyers des immeubles du patrimoine administratif » :

Question : Pourquoi une telle baisse ?

Réponse : Il s'agit du loyer de la Grande salle à l'ASIPE qui figure maintenant sous le compte 3503/427.100.

Page 27, compte 3513 « Collège de L'Etivaz » :

Question : Que va devenir la salle de classe ?

Réponse : Pour le moment nous sommes en train d'évaluer la situation qui pourrait être soit de vendre ce bâtiment, soit d'aménager la salle en studio afin de pouvoir la louer comme telle.

Page 29, compte 3519 « Travaux manuels Grande Salle » :

Question : Comment l'ancienne salle TM sera-t-elle utilisée ?

Réponse : Ne sachant pas exactement en quoi consisteront les besoins en locaux pour l'accueil de la petite enfance, nous allons, dans un premier temps garder ce local libre.

Page 31, compte 3528 « Chalet Le Peneysan » :

Question : Où en est la vente ? Ne serait-il pas temps, si aucune vente ne se réalise, de mettre l'appartement en location ?

Réponse : La municipalité s'était fixé la fin de l'année avant de prendre une décision. Et en effet, en fonction de la situation économique peu favorable pour la vente d'objet, nous allons probablement prendre la décision de louer cet appartement.

Page 31, compte 3525 « Maison de L'Etivaz » :

Question : Pourquoi pas de revenu ?

Réponse : La convention entre la commune, la coopérative et le locataire prévoit ce qui suit :

La coopérative :

- *assure la gestion de la Maison de l'Etivaz*
- *paie les charges, encaisse les loyers*

Le locataire

- *utilise les locaux et installations et paie un loyer à la coopérative*
- *gère les réservations de la salle et encaisse les locations pour son propre compte*
- *est responsable du nettoyage des locaux et en assume les frais*
- *est responsable du déblaiement de la neige et du salage sur les places de parc du magasin et en assume les frais.*

La commune

- *participe à raison de 4/9ème aux charges de la Maison de l'Etivaz*
- *participe aux charges de conciergerie de la salle*
- *participe à l'entretien des WC publics*
- *participe à l'entretien extérieur d'été*

Remarque de la CoGeFi : Il n'y a pas de revenu, car la Commune ne fait que participer aux diverses charges et entretiens. Volonté de simplification, en passant que les montants « nets »

Page 36, compte 4310/465.000 « Participation de tiers » :

Question : Comment peut-on expliquer la baisse entre le budget 2016 et le budget 2017, alors que des conventions devraient être renégociées avec les propriétaires concernés ?

Réponse : Dès 2017 ce montant devrait être revu à la hausse en fonction de l'étude en cours !
La moyenne sur les 5 dernière années est de CHF 18'952
Le système au forfait n'existe plus ; il a été remplacé par un système à la prestation (au nombre de passages).
Système au forfait = montant fixe, quel que soit l'enneigement.
Système à la prestation = facturé au nombre de passages.
Un hiver doux diminue la participation de tiers ; un hiver rigoureux l'augmente.

De plus, plusieurs citoyens ont renoncé à profiter des prestations communales contre financement et ont confié le déneigement de leurs accès privés à des entreprises locales.

Page 37, compte 4320/315.100 « Entretien d'installations techniques, véhicules et outils » :

Questions : De quels travaux se compose le montant de CHF 79'194.65 ? Qu'est ce que le programme E300 ?

Réponse : Programme E300 : Selon offre groupe e (assainissement des grandes puissances) : Rond Point RC / et RC Les Granges etc. dans le but de diminuer encore la consommation ! Economie de 87 % puissance de 17803 kW nouvelle 2257 KW pour 31 points.

Le montant se décompose de la manière suivante :

• *Réparations diverses, armatures, ampoules, accidents*	*5'000.00*
• *Dédommagement éclairage de Noël*	*1'000.00*
• *Contrat entretien et suite assainissement*	*11'000.00*
• *Remplacement de mâts*	*3'000.00*
• *Divers et imprévus génie civil (coordination autres services)*	*8'000.00*
• *Programme E300*	*37'000.00*
• *Spots Rue du Village*	*15'000.00*
Total	*80'000.00*

Page 44, compte 670 « Abattoir des Ouges » :

Question : La comparaison comptes 2015 vs budget 2017 présente une diminution de plus de 50 % des revenus. Où en sont les réflexions quant à l'avenir de cet abattoir (par exemple dans le cadre du PNR) ?

Réponse : Un groupe de travail a étudié la possibilité de créer une coopérative d'abattoir sous l'égide du PNR.
L'abattoir étant le dernier dans le périmètre du parc suite à la fermeture de celui de Charmey, une coopérative permettrait d'y intéresser non seulement les producteurs de viande du Pays-d'Enhaut mais aussi ceux des Ormonts et de l'Intyamon, ainsi que le développement de produits labellisés PNR ou PEPA.
L'abattoir nécessiterait néanmoins quelques améliorations structurelles (agrandissement de l'écurie, amélioration des systèmes de contention des bovins lors de l'abattage, création d'un fumoir).
Un préavis pourrait être présenté au printemps 2017 pour des transformations de l'ordre d'env. 100'000.-.
Les projections effectuées sont très encourageantes et montrent que la coopérative fonctionnerait financièrement, avec engagement d'un boucher à 75%, avec le contingent actuel de bêtes abattues. Néanmoins, une augmentation de la fréquentation est prévisible.
La municipalité s'est d'ores et déjà prononcée en faveur de cette coopérative, avec mise à disposition des locaux gratuite dans un premier temps et loyer basé sur le chiffre d'affaire de la coopérative pour le futur.
A noter que la partie équarrissage reste une obligation dévolue à la Commune.

Page 46, compte 7200/351.500 « Participation à des charges cantonales – facture sociale » :

Question : Etant en début de législature, une explication sur le détail de ce compte serait la bienvenue

Réponse : Il s'agit de la « facture sociale » qui regroupe les coûts de la politique sociale définis dans la Loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale. Ce sont :

- *Prestations complémentaires à domicile et hébergement*
- *Assurance maladie*
- *Revenus d'insertion + participation cantonale à l'assurance chômage*
- *Subventions et aides aux personnes handicapées*
- *Prestations pour la famille et autres prestations sociales*
- *Bourses d'étude et d'apprentissage*

Ces coûts sont pris en charge pour moitié par le canton et pour moitié par les communes. La participation de chaque commune est calculée en fonction des impôts conjoncturels prélevés par la commune (50%) et de sa capacité financière (valeur du point d'impôt communal par habitant). Comme ces deux premiers critères ne couvrent que partiellement la participation à la charge des communes, le solde de la facture sociale est réparti en fonction de la valeur du point d'impôt communal.

Ce système péréquatif fonctionne sur le principe Postnumerando. Des acomptes sont calculés sur la base des comptes bouclés de l'année antérieure et le montant est corrigé en fonction de la nouvelle facture (décomptes).

Remarque de la CoGeFi : le quart de ces montants concerne le RI. Le Canton fait le maximum pour remettre les personnes en marge dans le circuit professionnel, c'est une politique avant-gardiste.

Budget 2017 – Détail des comptes par nature

Questions et réponses se rapportant à ce chapitre, de la page 48 à la page 53

Page 50, compte 36 « Aides et subventions » :

Question : La CoGeFi constate une augmentation d'environ CHF 110'000.- entre les comptes 2015 et le budget 2017. Ne devrait-on pas stabiliser voir diminuer ces aides et subventions ?

Réponse : C'est en effet l'un des seuls centres budgétaires pour lequel la commune dispose d'une certaine autonomie. S'il n'est pas réellement envisageable de tailler à la hache dans ce poste, la municipalité recherche activement des solutions financières afin de sortir du budget communal les dépenses de fonctionnement des entités privées. Ceci est d'autant plus important que la structure des budgets 2016 et 2017 n'est pas équilibrée, ce qui signifie que la capacité d'investir de la commune est réduite d'autant. Il est dès lors important de trouver

un équilibre financier à partir de 2018 afin de pouvoir venir en aide à ces mêmes entités via les investissements.
A noter que les frais de manifestations FIB figuraient auparavant dans le compte nature 317 et que ces frais figurent au budget 2017 dans le compte par nature 365 (CHF 57'820 au budget 2016).

Tableaux des amortissements obligatoires et intérêts passifs du patrimoine administratif

Pas de question ni remarque

Comptabilités annexes

Comptabilité annexe du groupement forestier du Pays-d'Enhaut :

Questions :

- Jusqu'à quand pourra-t-on puiser dans les fonds de réserve ?
- Quelles seront les conséquences pour les communes le jour où il n'y aura plus de réserves ?
- Le budget 2017 mentionne au compte 2 « Prestations », « Travaux entreprises ou de tiers – Bail à ferme » une baisse de env. CHF 377'000.-. Pourquoi cette baisse ?

Nous rappelons que la CoGeFi demande à voir figurer dans ce chapitre le bilan du groupement

Réponse :

- *les réserves se sont constituées sur les subventions (déficits d'exploitations et soins sylvicoles) versées (Canton et Confédération) pour la fonction protectrice des forêts depuis « Lothar »*
- *En fonction de la valeur des bois, d'une gestion rigoureuse et rationnelle, nous avons pu créer des réserves qui nous permettent de réinvestir régulièrement dans les forêts, c'est la gestion à long terme pour laquelle les Groupements ont notamment été créés*
- *Actuellement, la valeur des bois ayant fortement baissé nous puisons dans nos réserves (qui sont là pour ça), mais nous espérons que les subventions et le prix du bois dans un futur proche nous permettent de refaire des réserves, nous permettant de continuer à équilibrer nos charges*
- *Ceci dit, il est important de rentre attentif les Conseils Communaux que les subventions couvrent le 80% du déficit d'exploitation en forêts publiques (100% en forêts privées) de protection, le 20 % étant à la charge des Communes*
- *Les Communes propriétaires de forêts doivent également (qu'elles soient constituées en groupement ou non) une participation financière à la gestion forestière (Fr. 59'799.55)*

- *Ces deux participations financières obligatoires pour les communes sont totalement prises en charge par le GFPE, qui peut se le permettre grâce entre autre à la gestion en commun et aux recettes liées aux prestations pour les Communes hors forêts (routes- ruisseaux-sentiers pédestres etc..)*

- *Nous sommes le seul Groupement du Canton qui ne demande pas de participation financière à ses membres ! (les communes propriétaires de forêts de protection ont le devoir d'entretenir ce patrimoine comme toute autre infrastructure publique)*
- *La baisse des travaux prévus en « bail à ferme » est tout simplement due à la conjoncture actuelle (valeur des bois plancher) qui demande une certaine prudence dans les exploitations, les déficits étant de plus en plus importants.*

Contrairement aux comptes, les bilans ne font pas partie du processus budgétaire.

Remarque de la CoGeFi : les comptes des ententes communales (tout sauf ASIPE) ne doivent pas obligatoirement figurer dans le document remis aux CC.

Comptabilité annexe de la Protection Civile Riviera-Pays-d'Enhaut :

Question : Des postes de travail subsistent-ils au Pays-d'Enhaut ?

Réponse : Oui. A la suite de la cessation d'activité au 31.12.2016 du Major Hervé Schopfer, l'Association Sécurité Riviera a engagé Mme Catherine Pilet en qualité de Commandant de la compagnie du Pays-d'Enhaut. L'entrée en fonction est fixée au 01.02.2017 pour une activité à 50 % (pourcentage identique à celui du Major Schopfer).
M. Dätwyler est engagé à titre d'auxiliaire sur appel à durée indéterminée.

Comptabilité annexe du Service de Défense Incendie et de Secours du Pays-d'Enhaut :

Question : Compte 6520.301.0 « Soldes » : S'agit-il d'une augmentation de solde ou une augmentation d'effectif ?

Réponse : Il s'agit d'une augmentation du tarif de la solde. Ci-après un complément d'informations :
Compte 6520.301.0 : Selon les directives de la division défense incendie et secours de l'ECA, le tarif de la solde s'élève à CHF 22.--/heure dès le 01.01.2016 (ancien tarif CHF 20.--/heure)
Compte 6520.301.2 : Le tarif de service de piquet a également été revu à la hausse au 01.01.2016, à savoir un montant de CHF 70.-- par jour (ancien tarif CHF 40.-- par jour).
Compte 6520.465.0 : L'augmentation des tarifs précités est compensée par une augmentation des subventions et participations DPS + DAP de l'ECA.

Conclusions et appréciation générale sur le « Budget 2017» faisant l'objet du préavis 23/2016

La CoGeFi constate que la situation n'a pas vraiment changé durant ces dernières années, et que notre commune vit actuellement au-dessus de ses moyens. Nous attendons que les importants investissements réalisés ces dernières années donnent des fruits. La vente des actifs est une mesure extrême, qui améliore le bilan comptable d'une année, mais prive la collectivité de recettes régulières.

Il est indéniable que les mesures d'économies qui seront choisies paraîtrons impopulaires et leur mise en application difficile ; la CoGeFi soutien la Municipalité dans sa recherche d'économies et l'invite à persévérer dans la valorisation des activités économiques ainsi que celle du patrimoine financier.

La CoGeFi remercie la Municipalité pour la réalisation de ce budget et l'excellente atmosphère qui règne lors des débats que nous estimons constructifs.

La commission gestion-finances préavise favorablement, à l'unanimité, le préavis 23/2016 « Budget 2017 ».

Le rapporteur
Raymond Vuadens
R. Vuadens